

L'ASSURANCE SANTÉ EN 2023

ASSURANCES DE PERSONNES

Synthèse

Les Comptes nationaux de la santé

La consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) accélère en 2023 (+5,2 % après +4,0 % en 2022) et représente 249,0 Md€. L'accélération est portée par le dynamisme de la consommation des soins hospitaliers (+5,7 %) et de celle des soins ambulatoires (+5,7 %). Le financement de la CSBM par les régimes publics augmente en 2023 (+0,1 pp à 80,1 %) tout comme celui des organismes complémentaires - OC - (+0,1 pp, à 12,4 %¹) au bénéfice de celui des ménages qui recule (-0,2 pp à 7,5 %). La légère hausse du financement supporté par les OC résulte d'une hausse de celui des entreprises d'assurance (+0,3 pp à 4,3 % de la CSBM) associée à une baisse de celui des mutuelles (-0,1 pp à 5,6 %) et des institutions de prévoyance (-0,1 pp à 2,5 %).

L'assurance santé des entreprises d'assurance (Code des assurances)

Les cotisations santé des entreprises d'assurance s'élèvent à 16,3 Md€ en 2023, en hausse de +9,1 % sur un an, soit une croissance nettement plus dynamique que celle de 2022 (+4,2 %) et la plus forte constatée depuis celle de l'année 2005 (+10,2 %).

À l'instar des cotisations, les prestations versées accélèrent en 2023 (+7,3 % après +3,1 %) pour représenter 12,5 Md€. Corrigée de l'effet de base de la taxe Covid incorporée dans les prestations versées en 2022, évaluée à 187 M€, la hausse est portée à +9,0 % en 2023.

La charge des prestations augmente de +8,9 % en 2023, à 13,3 Md€, soit une croissance un peu plus faible que celle des cotisations de sorte que l'équilibre technique s'améliore légèrement en 2023 avec un ratio « charge des prestations / cotisations » qui s'établit à 81,6 %.

Pour les postes de dépenses analysés², qui représentent 77 % des prestations globales, les prestations versées en 2023 par les entreprises d'assurance accélèrent fortement puisqu'elles progressent de +14,2 % après +2,1 % en 2022. Tous les postes augmentent hormis celui des prothèses auditives (-5,8 %). La croissance est particulièrement dynamique pour les frais des dentistes (+32,4 %) et dans une moindre mesure, pour les autres postes de dépenses : +10,6 % pour les frais d'optique, +10,0 % pour les honoraires des médecins généralistes, +9,1 % pour ceux des médecins spécialistes, +11,2 % pour ceux des auxiliaires médicaux et +8,6 % pour le poste hospitalier.

L'année 2023 confirme le rôle de principal financeur des EA pour les postes de dépenses concernés par la réforme du 100 % santé. Elles financent globalement 57,4 % des dépenses totales engagées par les bénéficiaires sur les trois postes (optique, dentaire et prothèses auditives) soit 0,4 point de pourcentage -pp- de moins par rapport à 2022. Cette baisse de prise en charge s'est faite au détriment des régimes obligatoires dont la part du financement augmente d'autant (à 15,9 %), tandis que celle des ménages reste stable (à 26,6 %).

Le financement des EA atteint 46,2 % des dépenses engagées pour les frais de prothèses auditives (-1,2 pp) soit 919 € en moyenne remboursés par bénéficiaire, 69,1 % pour l'optique (+0,1 pp) soit 319 € par bénéficiaire et 60,5 % (+0,5 pp) pour les prothèses dentaires soit 682 € par bénéficiaire. Le reste à charge des ménages augmente de +49 € en moyenne par bénéficiaire pour les prothèses auditives, de +3 € pour l'optique mais diminue de -7 € pour les prothèses dentaires.

Pour les autres postes de dépenses, la prise en charge par les EA est moins élevée mais progresse pour tous : 29,2 % pour les médecins généralistes (+0,2 pp, à 24 €), 34,0 % pour les médecins spécialistes (+0,3 pp, à 44 €) et 42,6 % pour les auxiliaires médicaux (+0,7 pp, à 72 €).

¹ La part des OC dans le financement des dépenses de santé est même de 13,5 % en 2023 lorsqu'on inclut les prestations annexes, c'est-à-dire les prestations versées au titre des frais d'hébergement à l'hôpital ou en cure (suppléments chambres particulières, télévision, frais de longs séjours, ...) et les prestations à la périphérie des soins de santé (pour un total de 3,2 Md€) exclues du périmètre des Comptes nationaux de la santé mais à la charge de celles-ci.

² Frais hospitaliers, honoraires des médecins (généralistes et spécialistes) et des auxiliaires médicaux, frais de soins des dentistes, frais d'optique et de prothèses auditives.

Chiffres clés

Les Comptes nationaux de la santé

• Consommation de soins et de biens médicaux en 2023

	En niveau (en Md€)	Part (en %)	En évolution par rapport à 2022 (en %)
Ensemble de la CSBM	249,0	100,0 %	+5,2 %
Soins hospitaliers	122,1	49,1 %	+5,7 %
Soins ambulatoires	72,2	29,0 %	+5,7 %
Soins de médecins et de sages-femmes	26,2	10,5 %	+4,5 %
Soins d'auxiliaires médicaux	18,7	7,5 %	+6,0 %
Soins des dentistes	15,5	6,2 %	+5,3 %
dont prothèses dentaires	7,2	2,9 %	+4,0 %
Laboratoires de biologie médicale	4,8	1,9 %	+4,7 %
Transports sanitaires	6,8	2,7 %	+10,8 %
Cures thermales	0,4	0,1 %	+16,0 %
Biens médicaux en ambulatoire	54,6	21,9 %	+3,2 %
Médicaments	33,4	13,4 %	+3,1 %
Optique (yc lentilles)	8,1	3,3 %	+8,0 %
Audioprothèses (yc accessoires)	2,0	0,8 %	+3,0 %
Prothèses, orthèses, VPH, aliments, matériels et pansements	11,0	4,4 %	+0,6 %

Source : Drees, Les dépenses de santé en 2023 – Résultats des Comptes de la santé (édition 2024).

• Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

	En niveau en 2023			En évolution par rapport à 2022		
	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages	Régimes publics	Organismes complémentaires	Reste à charge des ménages
Ensemble de la CSBM (en Md€)	199,4	30,9	18,6	+5,3 %	+5,9 %	+2,8 %
Ensemble de la CSBM	80,1 %	12,4 %	7,5 %	+0,1 pp	+0,1 pp	-0,2 pp
Soins hospitaliers	93,5 %	3,5 %	3,0 %	+0,0 pp	+0,1 pp	-0,1 pp
Soins ambulatoires	70,0 %	20,7 %	9,3 %	-0,3 pp	+0,1 pp	+0,2 pp
Soins de médecins et de sages-femmes	74,0 %	17,4 %	8,6 %	-1,0 pp	+0,5 pp	+0,5 pp
Soins d'auxiliaires médicaux	80,4 %	11,6 %	8,0 %	-0,6 pp	+0,3 pp	+0,3 pp
Soins des dentistes	39,5 %	43,9 %	16,6 %	-0,2 pp	+0,3 pp	-0,1 pp
dont prothèses dentaires	26,9 %	61,3 %	11,8 %	+0,1 pp	-0,8 pp	+0,7 pp
Laboratoires de biologie médicale	72,3 %	24,7 %	2,9 %	+1,2 pp	-0,9 pp	-0,3 pp
Transports sanitaires	94,2 %	2,8 %	3,0 %	+0,5 pp	-0,5 pp	-0,0 pp
Cures thermales	66,7 %	24,1 %	9,1 %	-2,9 pp	+0,0 pp	+2,8 pp
Biens médicaux en ambulatoire	63,5 %	21,3 %	15,2 %	+0,3 pp	+0,2 pp	-0,5 pp
Médicaments	76,1 %	11,5 %	12,4 %	+0,2 pp	-0,1 pp	-0,1 pp
Optique (yc lentilles)	3,5 %	66,1 %	30,3 %	+0,2 pp	-1,5 pp	+1,4 pp
Audioprothèses (yc accessoires)	24,7 %	48,4 %	27,0 %	+0,2 pp	+1,2 pp	-1,4 pp
Prothèses, orthèses, VPH, aliments, matériels et pansements	76,5 %	13,2 %	10,3 %	+3,1 pp	+0,4 pp	-3,5 pp
Prestations annexes³	0,0 %	100,0 %	0,0 %	+0,0 pp	+0,0 pp	+0,0 pp

³ Prestations versées au titre des frais d'hébergement à l'hôpital ou en cure (suppléments chambres particulières, télévision, frais de longs séjours, ...) et prestations à la périphérie des soins de santé, exclues du périmètre des Comptes nationaux de la santé, soit 3,2 Md€.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.